

# La vérité sur les antennes relais

L'article de **Vivre à Vizille de février 2016** sur les antennes relais, publié en réaction à la pression exercée par le **collectif Vizille sans Interférence**, présente des **inexactitudes** qu'il faut rectifier.

« **Rien n'a été fait dans la discrétion** » Il s'avère que **dès décembre 2014 des contestations sont nées** d'un côté de l'opposition politique qui a distribué des tracts ainsi que des habitants proches du stade qui ont demandé une entrevue avec M. Le Maire, pour des **interrogations restées sans suite**. Une habitante a reçu des services municipaux une lettre signifiant que l'information passée dans le Vivre à Vizille de janvier 2015 suffisait à elle seule et qu'aucune réunion publique d'information n'était nécessaire ! Affirmer qu'aucune demande d'information n'a vu le jour est un **déni manifeste de la démocratie municipale** et de respect envers les contribuables vizillois.

« **Rôle du maire** » Un maire ne peut pas interdire l'installation mais peut choisir l'emplacement d'antennes relais. Le **choix** de la municipalité vizilloise a été **dicté par les finances** mais il n'est pas assumé. Les arguments du déficit de couverture et changement des mâts d'éclairage sont farfelus. Les 3 opérateurs assurent sur leurs propres sites web la pleine effectivité de **couverture du sud vizillois depuis janvier 2015** ! Le changement de mât pour avoir un éclairage à 20m amène plus de frais que de gain. **Il va falloir changer tous les éclairages**. De plus, qu'en est-il du 4e poteau d'éclairage ? Quel budget a été prévu pour toutes ces dépenses ? Cette initiative a été prise **sans concertation** avec les habitants et dirigeants du club de rugby.

« **Le choix du stade municipal** » C'est oublier 1200 scolaires, les internes du lycée, la présence quotidienne de jeunes joueurs de rugby, de lycéens pour des activités d'EPS, des spectateurs lors des matchs de rugby et sans compter évidemment la centaine de riverains ! **L'argument du meilleur emplacement pour un meilleur rayon d'action a été balayé** par M. Chauve d'Orange. Il a clairement précisé qu'il n'y avait **pas d'emplacement idéal** tout était une question de choix.

« **Ondes et rayonnements** » Les effets ionisants ne sont pas les seuls effets à redouter des ondes électromagnétiques. La reconnaissance de **l'hypersensibilité** comme maladie liée à l'exposition électromagnétique est discutée à l'Assemblée Nationale. Les effets thermiques et la puissance transportée sont les risques principaux sur lesquels sont basés les revendications sur les téléphones portables et les bornes wifi. **Les fréquences des fours micro-ondes (2.4 Ghz) sont du même ordre de grandeur que ceux de la 4G (2.5 à 2.7 Ghz)**. Le fait d'avoir 3 antennes relais sur le même stade entrainera des effets cumulatifs évidents. L'intensité du champ électromagnétique relevé début janvier 2016 sur le stade (0,71V/m) avec une seule antenne est déjà **2 fois supérieure aux estimations** de SFR pour 3 antennes (0,38V/m) !

→ **C'est pour une installation raisonnée des antennes relais que l'association « Vizille sans Interférence » s'est constituée et se bat au quotidien.**

Toutes les informations sur notre site [www.vizille-sans-interferences.fr](http://www.vizille-sans-interferences.fr)

Bulletin d'adhésion à l'association « Vizille sans interférence »

Afin de soutenir l'action du collectif, rejoignez-nous en remplissant ce bulletin, et envoyez-nous vos questions à [contact@vizille-sans-interferences.fr](mailto:contact@vizille-sans-interferences.fr) !

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Vous souhaitez être informé(e) des actus du collectif par e-mail

Le chèque ci-joint comprend le règlement de la cotisation annuelle de **10 €** ou un don de \_\_\_\_\_ €

Date et signature :

**Merci de renvoyer ce coupon rempli et accompagné de votre règlement à :**

Vizille sans Interférence  
416 avenue Victor HUGO  
38220 VIZILLE